

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 février, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel, Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame LECLERC Sylvie.

Procurations a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAVARENNE Monique
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-014 : SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ZONE DE VAUGEREAU

Considérant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AY n° 474 située au Lieudit « Ferme

de Vaugereau », par Monsieur QUEVRE et Madame DERRE, le 08 décembre 2022 suite à la signature d'un acte de vente avec Monsieur Francis LEROY

Considérant que l'évacuation des eaux pluviales de la Z.I.A. de Vaugereau se fait au moyen d'une canalisation traversant la propriété de Monsieur QUEVRE Mickaël et Madame DERRE Carole domiciliés à Briare 3 Rue du Port à Belleau et fait l'objet de la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle dans l'acte de vente.

Considérant que la constitution de servitude est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 465,51 € que la Commune de Briare, s'engage à verser tous les ans à M. et Mme QUEVRE directement.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes avec Monsieur QUEVRE et Madame DERRE et à verser cette redevance.

Le 19 février 2024

La secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT



Le Maire,

Pierre-François BOUGUET